

Créteil PPDC

Les rouleurs trinquent encore !!!!

De nombreux rouleurs nous interpellent concernant la prochaine vente des quartiers sur la plaque de Créteil PPDC. Une initiative du Directeur vient écarter la plupart des agents rouleurs de l'accès à la prochaine vente des quartiers.

- ✓ L'appréciation 2013 même B n'est pas prise en compte, privant ainsi de la vente tous les agents non appréciés en 2012 mais aussi tous ceux appréciés A en 2012.
- ✓ Plusieurs agents rouleurs se voient appréciés A en 2013 au seul motif qu'ils débutent dans la distribution. Ils ne pourront ainsi pas participer non plus à la vente des quartiers de novembre 2014.

La DOTC du Val de Marne cautionne cette discrimination et autorise une application différente du texte sur la vente des quartiers sur le 94. En écartant la plupart des rouleurs de cette vente, l'objectif de la Direction locale de garder ses rouleurs dans le volant de remplacement sera peut être atteint !!!

Mais à quel Prix !!!! La CFDT s'oppose à une telle injustice.

En maintenant des QL sans titulaire, c'est toute l'équipe qui sera pénalisée.

La CFDT a saisi la DOTC par un Droit d'alerte et a saisi la Direction du courrier par l'intermédiaire de notre fédération.

L'ensemble des élus CFDT font le choix de ne pas participer au CHS CT départemental ordinaire du 26 mars 2014 en soutien des collègues injustement lésés.

Madame la Présidente
CHS CT NOD 94
Directrice DOTC 94

Madame la Présidente,

Nous interpellons le CHS CT du NOD suite à la décision de la DOTC du Val de Marne de soutenir l'initiative du Directeur d'établissement de Créteil PPDC, écartant volontairement plusieurs agents rouleurs de la plaque de la prochaine attribution des quartiers de distribution. Les membres CFDT à ce CHS CT expriment par cette intervention, leur désaccord face à une telle interprétation du texte en vigueur et leur soutien aux agents concernés face à une telle injustice.

Les agents rouleurs concernés sont appréciés B à la date du 15 mars 2014, bénéficient d'une ancienneté supérieure à 12 mois consécutifs à la distribution du courrier et ont obtenu l'examen de tri nécessaire.

La décision de la DOTC est incompréhensible et valide de fait une pratique totalement discriminatoire au sein de notre DOTC.

Nous combattons au quotidien toute forme d'injustice et nous nous étonnons qu'elle puisse être permise voire organisée dans le 94.

Par ces motifs, les élus CFDT ne participeront pas au CHS CT ordinaire du 26 mars 2014.

Frank Desmaele Ilyes Bensaada Francis Bourget

La CFDT envisage toute forme d'action pour faire valoir le droit de nos collègues rouleurs. L'avenir de la distribution repose aussi sur les conditions d'intégration des agents débutants.

A Créteil PPDC, comme ailleurs nos conditions de travail, on y tient.